

Direction de la Communication
Service des porte-parole
Directorate of Communications
Spokespersons Service
F – 67075 STRASBOURG
Tel : +33/(0)3 88 41 25 60
Email : pressunit@coe.int



EMBARGO JUSQU'AU PRONONCE
VERIFICATION A L'ECOUTE

D 33 (2016)
13.10.2016

Discours de

Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Allemagne

à l'occasion de la
4e partie de la session ordinaire de 2016
de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

(Strasbourg, 10-14 octobre 2016)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais vous remercier de m'avoir invité ici à Strasbourg, au Conseil de l'Europe. Je puis vous assurer que c'est non seulement pour moi une joie mais également un honneur de pouvoir m'exprimer devant vous aujourd'hui.

En tant que ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, c'est avec un très grand plaisir que je viens à Strasbourg. En effet, c'est ici que l'on peut voir de ses propres yeux qu'il est possible de mettre un terme à la guerre grâce au droit, à l'entente et à la protection des libertés individuelles. Ce matin, j'ai eu brièvement l'occasion de flâner dans les rues et ruelles de cette ville ; il est difficile d'imaginer qu'il n'y a pas si longtemps Strasbourg était au cœur même des conflits qu'ont connus l'Allemagne et la France au XIX^e siècle et des terribles guerres mondiales du XX^e siècle. Il est miraculeux qu'un ministre allemand puisse venir au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, en tant que partenaire, parmi ses pairs, dans cette maison des valeurs communes.

Ne vous inquiétez pas : mon intention n'est pas de me pencher sur le passé. En effet, le présent, avec tous les problèmes qu'il pose, exige toute notre attention, et c'est de lui qu'il sera question aujourd'hui. Néanmoins, un regard rétrospectif, en particulier ici, à Strasbourg, peut nous aider à comprendre quelles sont les structures qui se sont révélées décisives afin d'établir l'ordre de paix européen qui s'est développé au cours des 70 dernières années. C'est d'autant plus important en cet instant où le monde semble sortir de ses rails, où l'ordre juridique établi au prix de tant de peine et d'efforts est menacé, partout en Europe, par des conflits. La remise en question de l'ordre de paix européen par l'annexion de la Crimée par la Russie, contraire au droit international, mais aussi par l'ensemble des forces centrifuges qui menacent la cohésion de l'Union européenne elle-même – par exemple, dernièrement, le référendum sur le Brexit – et par les tensions, voire les divisions qui vont croissant au sein de nos propres sociétés, dans nombre de nos Etats membres, y compris dans mon pays, l'Allemagne.

Quelle réponse pouvons-nous apporter à la question : comment retrouver un ordre juridique international, un ordre de paix durable ?

À mon sens, une partie de la réponse se trouve dans le concept lui-même : ordre de paix, à savoir la paix grâce à l'ordre. Il s'agit d'une paix qui repose sur le fait que les règles sont fixées par le monde lui-même, d'une paix qui repose sur la force du droit et non sur le droit du plus fort, d'une paix qui se fonde sur les règles multilatérales du droit international – et non pas seulement sur des règles régissant les relations entre les Etats, ce qui serait loin d'être suffisant, mais sur des règles et des structures résistant aux pressions externes et internes et qui permettent de régler les tensions de manière pacifique, grâce à des débats publics, pluralistes et ouverts.

Il est indispensable, à cette fin, de se préoccuper de la constitution et de la perception interne de nos sociétés. En un mot, il convient de s'assurer du respect des droits de l'homme. En effet, les violations des droits de l'homme ne sont pas que la conséquence des conflits et des guerres. Bien trop souvent, les limitations et violations des droits fondamentaux sont non pas la conséquence mais la cause même des conflits et des guerres.

Que les choses soient claires, les droits de l'homme ne sont pas un instrument que l'on met en œuvre au gré de sa volonté sur la voie de la paix. Les droits de l'homme sont le fondement même, la base sur laquelle doit être bâti un ordre juridique international stable.

Les Etats membres de cette Organisation du Conseil de l'Europe ont réalisé de grandes avancées, ensemble et en s'appuyant sur les droits de l'homme. Ces grandes réalisations communes ne sont pas négociables et ne doivent jamais le devenir. Dans tous les conflits que connaît notre planète et qui exigent un difficile travail diplomatique et une persévérance dans les négociations, nous devons toujours réaffirmer haut et fort que la défense des droits de l'homme n'est pas en contradiction avec l'objectif de stabilité en matière d'affaires étrangères ou ne peut être mise en balance avec la recherche de l'intérêt des Etats. Au contraire, l'un et l'autre se conditionnent. Nous devons donc nous doter d'instruments qui nous permettront de prendre avec précision la température d'un Etat et de sa société, et ce le plus tôt et le plus régulièrement possible.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Europe est si important : il donne à ses 47 Etats membres, soit quelque 800 millions de femmes et d'hommes, des règles communes contraignantes. Il nous permet de connaître la situation des droits de l'homme dans nos pays. Le Conseil de l'Europe regarde ce qui se passe en coulisse. Aussi, mon message ici aujourd'hui sera-t-il le suivant : le Conseil de l'Europe n'est pas seulement le gardien d'un ordre normatif ; en temps de crise, il doit également être un instrument essentiel pour s'assurer que l'ordre règne bel et bien, qu'il est mis en œuvre. Je reviendrai par la suite sur le sujet de la Turquie, mais voilà un exemple qui démontre que le Conseil de l'Europe a su jouer son rôle, et je souhaite aujourd'hui apporter tout mon soutien au Conseil de l'Europe dans la poursuite de ce travail.

Les représentants allemands ici présents le savent, je suis un juriste. C'est peut-être pour cela, entre autres, que je suis également un réaliste : là où existent des règles et des lois, il existe toujours des violations de celles-ci. De telles violations ne m'étonnent pas en soi, même si je dois admettre que j'ai été très impressionné par les chiffres que j'ai lus : 76 000 requêtes seraient pendantes devant la Cour européenne des droits de l'homme. Néanmoins, ces seules violations, et quelle que soit l'urgence du traitement des requêtes, ne doivent pas à elles-mêmes remettre en question l'ordre juridique, le Conseil de l'Europe ni la Convention européenne des droits de l'homme. C'est en effet grâce à l'existence de ces normes communes que l'on peut constater ces violations. C'est ainsi qu'elles apparaissent au grand jour et qu'elles sont identifiées. Mais je le dis ouvertement : en Europe, en tant que partenaires du Conseil de l'Europe, nous devons nous poser des questions en exerçant de l'autocritique : en faisons-nous assez ? Agissons-nous suffisamment pour apporter la protection nécessaire à ce système, unique en son genre, de règles de droit contraignant ? Agissons-nous suffisamment pour protéger ce système de dommages durables ? Car si l'on regarde la situation honnêtement, dans certaines régions d'Europe, les règles et normes du Conseil de l'Europe en matière de respect des droits de l'homme et d'Etat de droit sont aujourd'hui gravement sous pression.

Il ne s'agit pas d'incidents isolés ou de cas uniques. Le Secrétaire Général, M. Jagland, présentait voici quelques mois son rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en Europe. Ce document extrêmement utile est, malheureusement, aussi très parlant. Il pointe du doigt les déficits et lacunes structurels qui risquent de saper les fondements-mêmes de notre Conseil de l'Europe.

Ainsi, aujourd'hui, la liberté d'opinion et de réunion sont largement remises en question dans certains de nos Etats membres. La société civile, dès lors qu'elle se montre critique, fait l'objet de diffamations, d'intimidations. On assiste à des violations de l'exercice des droits par les minorités. Dans certains pays, les voix critiques, les voix de l'opposition font l'objet d'accusations douteuses et, quand la justice n'est pas indépendante, il est impossible d'obtenir un procès équitable. Dans d'autres pays, les règles du jeu de la démocratie, en particulier lors d'élections, ne sont toujours pas suffisamment respectées. Pour compléter cette liste, je suis également préoccupé par le fait que, depuis de longues années, toute une série d'Etats membres ne mettent toujours pas, ou insuffisamment, en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Nombre de problèmes auraient d'ores et déjà été réglés si ces arrêts de la Cour avaient été mis en œuvre de manière conséquente, comme l'exige l'article 46 de la Cour européenne des droits de l'homme.

Mesdames et Messieurs, lorsque je parle de la crise que nous connaissons à l'heure actuelle, je songe également au conflit en Ukraine. Qui d'entre vous aurait pu imaginer qu'au début du XXI^e siècle un pays européen verrait une partie de son territoire annexé illégalement par un autre Etat ? Qui aurait imaginé que la question de la guerre et de la paix se poserait à nouveau sur le continent européen dans le cadre du conflit en Ukraine ?

Au sein de l'Union européenne et de l'Otan, nous avons réagi avec fermeté à l'annexion de la Crimée par la Russie ainsi qu'au conflit alimenté militairement par la Russie dans l'est de l'Ukraine. En cette période de turbulences, l'Allemagne a assumé la présidence de l'OCDE et, comme vous le savez, nous œuvrons dans le cadre du Format Normandie avec la France, la Russie et l'Ukraine, à une solution politique pour l'est de l'Ukraine, comme le prévoient les Accords de Minsk.

Je sais que le Conseil de l'Europe n'a pas été conçu pour être une force d'intervention rapide, mais je crois que c'est précisément cette crise en Ukraine qui montre que l'on ne peut rester passif face aux violations en Europe. Or cette Organisation dispose d'outils utiles et efficaces.

Je voudrais citer, par exemple, l'excellent travail de la Commission de Venise, ainsi que le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) et la Commission contre le racisme et l'intolérance, sans oublier le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, dont je loue le travail remarquable. Je me félicite donc que le Conseil de l'Europe continue de s'engager en Ukraine.

L'expertise de la Commission de Venise s'est révélée particulièrement importante. Le plan d'action du Conseil de l'Europe en Ukraine contribue à faire avancer les transformations démocratiques, c'est pourquoi j'appuie tous les efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour avoir régulièrement un accès à la Crimée, lui permettant de suivre l'évolution de la situation sur le terrain – cela vaut d'ailleurs également pour l'Ossétie du Sud, l'Abkhazie, la Transnistrie et le Haut-Karabakh.

Sur notre continent européen, il ne doit pas y avoir de grosses taches blanches marquant des zones où la situation en termes de respect des droits de l'homme ne pourrait être observée. Depuis toujours, l'Assemblée parlementaire est l'enceinte où se tiennent des débats politiques d'urgence. Il y a parfois des controverses houleuses, et c'est d'ailleurs ici qu'elles ont leur place, surtout à un moment où les conflits gagnent en ampleur et où les tensions s'intensifient.

Pour ce qui est de la Russie, j'espère que, suite à nos efforts pour trouver une solution pacifique au conflit, on pourra rétablir des conditions qui permettront aux délégués russes de participer à nouveau au travail de l'Assemblée. Cela dit, c'est évidemment à la Russie qu'il revient en priorité d'apporter sa contribution. Si l'enceinte commune de l'Assemblée parlementaire a vocation à jouer un rôle important et à définir des règles du jeu, il est fondamental que les Etats membres respectent ces règles. C'est précisément ici, dans cet hémicycle, que l'on ne peut ignorer les manquements au droit. Par le passé, l'Assemblée parlementaire a d'ailleurs réagi à des manquements en suspendant des droits de vote de la délégation.

À la suite des élections à la Douma, les représentants élus des régions illégalement annexées ne peuvent être acceptés dans cette maison : il faut le dire très clairement. Nous allons également travailler, au sein de l'Union européenne, à un règlement commun sans équivoque. Le dialogue et l'entente parlementaire ont tout leur sens et toute leur place, mais ils doivent reposer sur les valeurs et le Statut du Conseil de l'Europe.

Mesdames et messieurs, chers collègues, nous avons été consternés et ébranlés par la tentative de coup d'Etat en Turquie – une atteinte aux institutions du pays qui, fort heureusement, a rapidement été tenue en échec. Ceux qui ont perdu la vie en combattant le coup d'Etat méritent notre admiration, et nous respectons cette société civile qui a réagi avec promptitude pour défendre les institutions démocratiques. Il est nécessaire et légitime de réagir à cette tentative de coup d'Etat, sur le plan politique, mais aussi sur le plan juridique. En tant que parlementaires, nous voulons également que la réaction des autorités turques tienne compte des normes de droit et se fasse dans le respect des principes du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres.

J'exprime mon respect au Conseil de l'Europe pour le rôle constructif qu'il a joué durant cette période difficile pour la Turquie – un rôle qu'il doit continuer à jouer. Le Secrétaire Général Jagland a été l'un des premiers à se rendre sur place pour condamner la tentative de coup d'Etat et immédiatement entamer des pourparlers en soutenant le travail fait en aval.

Je rends également hommage à la visite du CPT, en me félicitant que la Turquie ait accepté cette offre de coopération – ce que le ministre des Affaires étrangères de Turquie nous a confirmé hier. Il est important que le Conseil de l'Europe continue ce travail à la fois en Turquie et avec la Turquie.

En ces temps de turbulences et de grandes mutations, l'Assemblée parlementaire joue un rôle essentiel. Pour cette raison, il faut absolument qu'elle puisse compter sur une relève parlementaire sage et engagée. À une époque où la politique internationale reprend ses droits après de longues années où elle a été moins présente, il faut que les enceintes parlementaires internationales veillent à attirer les éléments les plus prometteurs des parlements nationaux – je me suis moi-même engagé de longue date en faveur de cette relève parlementaire internationale.

Pour que cette relève puisse avoir lieu, je vous encourage vivement à faire connaître le travail qui est fait au sein de cette Assemblée, car notre monde en proie aux crises a grand besoin que les parlements internationaux continuent à jouer leur rôle essentiel – c'est vrai en particulier pour cette précieuse institution qu'est l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.